

Voilà ce que les maires ont reçu, la semaine dernière, après la prise de parole du premier Ministre...

Alors que notre pays compte 10 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté,

il est demandé aux parents de fournir des masques de catégorie 1 à leurs enfants qui doivent "obligatoirement" les porter à l'école élémentaire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs !

Il est écrit que "le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques"grand public" de catégorie 1

afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas" !

La vérité, c'est que la dernière lubie du gouvernement pour détourner l'attention de sa médiocre gestion,

c'est de ne reconnaître que les masques de catégorie 1, alors que l'OMS a immédiatement désavoué le

gouvernement sur ce point ! Est-ce déjà une nouvelle gaffe d'Agnès Buzyn qui vient d'être nommée à

Genève à l'OMS "envoyée du directeur général pour les affaires multilatérales" (ça ne s'invente pas !!!)

Extrait du journal "Le Parisien" : "Bannir les masques faits maison ? Une fausse bonne idée selon l'OMS et l'Académie de médecine L'OMS et l'Académie nationale de médecine critiquent la décision de certains pays, dont la France, d'abandonner les masques en tissu faits maison. Aucune étude ne prouve qu'ils seraient moins efficaces."

La vérité, c'est que l'Education Nationale ne fournit pas ces masques aux écoles !

La vérité, c'est que ce gouvernement nous ment sans cesse.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTCOLE SANITAIRE

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs².

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.